

**« LOI MALRAUX :
en retrouver le sens et l'élan pour nos villes »**



Assemblée Nationale, le 23 octobre 2019

Depuis sa création, Sites et Cités Remarquables de France a multiplié les rencontres et les démarches pour relancer et optimiser les politiques d'urbanisme patrimonial, en faveur de l'économie, du tourisme, de la qualité de vie et de la cohésion sociale.

Les dernières grandes Lois sur le patrimoine et l'urbanisme, ainsi que les récents programmes en faveur de la revitalisation des villes petites et moyennes, nous conduisent logiquement à attirer l'attention sur les outils réservés aux centres anciens : le dispositif fiscal dit « Malraux » en est la clef de voute.

Du dispositif fiscal « Malraux » dépend en partie l'arrêt du déclin des villes petites et moyennes et le développement d'une politique fiscale cohérente, recentrée au profit des politiques locales de l'habitat dans les sites patrimoniaux remarquables. Il est un élément qui doit être arrimé à d'autres pour participer à la politique de la transition énergétique, pour freiner l'étalement urbain et optimiser les qualités constructives du bâti ancien à l'intérieur des villes. En la matière, sans le « Malraux », rien n'est possible.

Ces raisons motivent cette journée ouverte au cœur du débat parlementaire. Quelques questions nourriront les échanges :

- Comment cibler le dispositif dans les Sites Patrimoniaux remarquables en ayant le plus besoin ?
- Comment utiliser la Déclaration d'utilité publique pour optimiser un « Malraux » au service des politiques publiques locales ?
- Est-il possible d'identifier au cœur des Sites Patrimoniaux remarquables et en tant que de besoin, des secteurs déclarés « d'intervention prioritaire », cumulant de nombreuses difficultés que les communes, avec les moyens actuels, sont dans l'impossibilité de traiter ?
- Comment y optimiser les dispositifs dont le « Malraux » ?

DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION DU DÉBAT SUR LE PROJET DE LOI DE FINANCES,
"Sites et Cites Remarquables de France"
vous invite à la rencontre du mercredi 23 Octobre sur le thème :

" les évolutions souhaitables de la loi MALRAUX
et de la fiscalité qui s'y rattache"

Assemblée Nationale. 101 rue de l'Université. Paris 7007
Salon Mars 3

Inscription obligatoire avant le 17 octobre impérativement

14h00 :

Ouverture -

Rémy Rebeyrotte, Député de Saône et Loire

Martin Malvy, Président de Sites & Cites Remarquables de France, Ancien Ministre

14h15 :

Quelles orientations pour le dispositif Malraux dans le Plan National en faveur des nouveaux espaces protégés proposé par Yves Dauge en 2017 -

Yves Dauge, Président d'honneur de Sites et Cites, Ancien Député et Sénateur

14h30 :

Analyses et points de vue -

Les élus et experts de Sites et Cites Remarquables

Les représentants des Ministères de la Culture, des Finances et de la Cohésion des Territoires (sous réserve) La Banque des Territoires.

15h15 :

Réactions -

Les Députés et les Commissions des Finances, des Lois, des Affaires Culturelles et de la Délégation aux Collectivités territoriales et à la décentralisation

Echanges avec la salle animés par Rémy Rebeyrotte

16h00 :

Synthèse -

Jean-Pierre Leleux, Président de la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture

16h15 :

Propos conclusifs -

Rémy Rebeyrotte, Député de Saône et Loire

Martin Malvy, Président de Sites & Cites Remarquables de France, Ancien Ministre